Nations Unies S/PV.8542

Conseil de sécurité

Distr. générale
10 juin 2019
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 8542e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le lundi 10 juin 2019, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 10 juin 2019, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 8542e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

Le Président a invité M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, à participer à la séance, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M. Annadif.

Les membres du Conseil, M. Annadif et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

19-09339 (F) 100619 110619

Merci de recycler